

DEPARTEMENT DU PAS-de-CALAIS
Arrondissement d'Arras
Canton d'Auxi-le-Château

P. STEVENOOT : Commissaire enquêteur
Ordonnance N° E 12000312/59

Communauté de Communes de la Région de Frévent
Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Déclaration d'intérêt Général

Enquête publique du 7 janvier 2013 au 8 février 2013

AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes de la Région de Frévent
Déclaration d'intérêt général

Enquête publique du 7 janvier 2013 au 8 février 2013

P. STEVENOOT

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le projet de lutte contre le ruissellement des eaux et l'érosion des sols a été soumis à enquête publique du 7 janvier 2013 au 8 février 2013 en mairie de Frévent.

Les permanences assurées par le Commissaire enquêteur n'ont pas rencontrées le succès attendu :

Aucune personne ne s'est présentée aux permanences ; aucune observation, note ou courrier n'ont été consignés sur les 12 registres mis à disposition du public dans les 12 communes composant la Communauté de Communes de la Région de Frévent.

Le Commissaire Enquêteur après avoir :

- ❖ Pris connaissance du projet soumis à examen,
- ❖ Visité les lieux,
- ❖ Dressé le rapport du déroulement de l'enquête joint au présent dossier.
Cette enquête s'étant déroulée de manière satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- ❖ Interrogé et recueilli, auprès de Mr FAY Jean-Luc Président de la Communauté de Communes de la Région de Frévent et Maire de Bonnières, de Mme BACQUET Elodie Directrice Générale des Services et de Mme DELATTRE Animatrice érosion au Syndicat Mixte du SAGE de la Canche, les renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes de la Région de Frévent
Déclaration d'intérêt général

Enquête publique du 7 janvier 2013 au 8 février 2013

P. STEVENOOT

Le Commissaire Enquêteur émet l'avis ci-joint :

- ❖ Vu l'étude du dossier soumis à enquête,
- ❖ Vu les entretiens avec Mr FAY Jean-Luc Président de la Communauté de Communes de la Région de Frévent et Maire de Bonnières, Mme Elodie BACQUET Directrice Générale des services et de Mme DELATTRE Animatrice érosion au Syndicat Mixte du SAGE de la Canche.
- ❖ Vu la réflexion sur le projet et ses conséquences à laquelle nous nous sommes livrés,
- ❖ Vu la régularité de la procédure appliquée aux enquêtes publiques et son déroulement :
 - délais d'affichage,
 - permanences,
 - publicité,
 - accueil du public.

Considérant que :

- ❖ La Communauté de Communes de la Région de Frévent présente un territoire sensible aux phénomènes de ruissellement, d'érosion des sols et d'inondations.
- ❖ Une étude diagnostic a été réalisée par le Syndicat Mixte du SAGE de la Canche et de la Chambre Régionale d'Agriculture.
- ❖ La Communauté de Communes de la Région de Frévent a décidé de poursuivre la démarche en aménageant les bassins versants à l'aide d'ouvrages végétalisés.
- ❖ Pour mener son programme de travaux, la Communauté de Communes de la Région de Frévent doit recourir à la Déclaration d'Intérêt Général instituée par la Loi sur l'eau de 1992.
- ❖ La Déclaration d'Intérêt Général permet de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics.
- ❖ 150 conventions ont été signées entre les agriculteurs concernés, les propriétaires et la Communauté de Communes de la Région de Frévent.

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes de la Région de Frévent
Déclaration d'intérêt général

Enquête publique du 7 janvier 2013 au 8 février 2013

P. STEVENOOT

- ❖ Il s'agit d'une démarche volontaire de la part des agriculteurs et des propriétaires.
- ❖ Le but et la finalité des travaux sont de limiter les risques de ruissellement, d'érosion et d'inondation en compatibilité avec le SDAGE Artois Picardie, le SAGE de la Canche, le SAGE de l'Authie.
- ❖ La réalisation des travaux permettra à terme d'avoir un impact favorable sur la ressource en eau, les milieux aquatiques, la faune et la flore, la santé publique et les paysages,

En fonction de l'ensemble des éléments précités,

Le commissaire enquêteur émet un Avis Favorable sur :

- le projet de Déclaration d'Intérêt Général relatif aux travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Le 25 février 2013

Le Commissaire enquêteur

Patrick STEVENOOT

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes de la Région de Frévent
Déclaration d'intérêt général

Enquête publique du 7 janvier 2013 au 8 février 2013

P. STEVENOOT

Travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Communauté de Communes de la Région de Frévent
Déclaration d'intérêt général

Enquête publique du 7 janvier 2013 au 8 février 2013

P. STEVENOOT